

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL D'AIXE SUR VIENNE

JUSTIFICATIFS ORIGINAUX A FOURNIR POUR L'ENTRETIEN D'ELECTION DE DOMICILE

Nom :

Prénom :

*La demande d'élection de domicile doit être effectuée sur l'imprimé CERFA 15548*01.*

Le CCAS en accuse réception et a alors un délai fixé à deux mois pour y répondre.

Un rendez-vous pour l'entretien obligatoire est ensuite proposé.

Pièce d'identité avec photo en cours de validité ou attestation valide de perte de pièce d'identité.

ET TOUT JUSTIFICATIF PROUVANT LE LIEN AVEC LA COMMUNE, DONT NOTAMMENT :

Si hébergement sur la commune : attestation d'hébergement accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois du déclarant.

OU

Si séjour sur la commune : attestation ou facture justifiant le séjour évoqué.

OU

Si lien familial sur la commune : attestation de lien familial complétée par le « parent » accompagnée d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois et de sa pièce d'identité en cours de validité.

OU

Si activité professionnelle exercée sur la commune : 3 derniers bulletins de salaire du demandeur.

OU

Si bénéficie d'une action d'insertion sur la commune : attestation de moins de 3 mois du professionnel exerçant le suivi (social, médical, professionnel).

OU

Si enfant mineur(s)scolarisé(s) sur la commune : certificat de scolarité de l'année scolaire en cours.

| Document remis le : | Signature du demandeur : |
|---------------------|--------------------------|
| | |

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (art. 441.1 et suivants du Code Pénal). La loi punit également quiconque utilise une fausse identité dans un document administratif destiné à l'autorité publique (art.433-19 du Code Pénal).